

VILLE DE VERNOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025
PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le DEUX du mois de JUILLET à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 26 juin 2025.

La séance a été retransmise par voie électronique.

<u>Etaient présents :</u>	<u>Etaient absents (excusés) / représentés :</u>
STEPHO Damien	
VIGNY Sabrina	
	MALANDAIN Sylvain donne pouvoir à Mme Karine BENABI
LUCAS Catherine	
	RICHARD J-Pierre donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS
BENABI Karine	
MORIN Franck	
MANSON Michèle	
AHSAINE Ali	
BOUGRARA Mélinda	
EMOND Josiane	
MONTIGNY Nicole	
TRAPATEAU Joël	
	GLIZE Joël donne pouvoir à Mme Sabrina VIGNY
LOUDIERE Ludovic	
POMMIER Estelle	
MERABTI Sonia	
SENECHAUX Mélanie	
	CAN Engin
	CHAKOUR Khalid
	ONAL Kübra
CHBABI Faïçal	
QUERITE Gisèle	
REPARAT Françoise	
	HOFFMANN Daniel
	BOUADLA-ABDI Najia
	MEBARKI Majid
	LAMRINI Youssef
SIADOUA Maurice	
	DAOUD Abdellah
FAVRE Marie-Emilie	Arrivée à 19h26
	KOUEZI Joachim

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.





SECRETAIRE DE SEANCE :

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme Michèle MANSON est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.



Monsieur le Maire ouvre la séance et mentionne la nécessité de valider certains dossiers avant l'été et propose de commencer par le rapport d'activité de l'agglomération du pays de Dreux.



Délibération n° SG-2025/07-01 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 juin 2025

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 4 juin 2025, sans observations ni remarques.



Délibération n° SG-2025/07-02 – Communication du rapport annuel d'activités 2024 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

Une vidéo de dix minutes est visionnée, après quoi les participants sont invités à poser des questions et faire des remarques.

Michèle Manson soulève la question de la fréquentation des piscines, notant une plus grande affluence à celle de Saint Rémy en raison d'une activité associative plus importante à Vernouillet.

Gisèle Quérité critique les coûts des transports et le manque de gratuité, ainsi que l'augmentation des prix. Elle s'inquiète aussi des déchets, du coût de l'eau, et exprime des réserves sur la gestion du site d'Ecluzelles, craignant une bétonisation.

Nicole Montigny partage les inquiétudes sur la collecte des déchets et se plaint du coût des transports scolaires, soulignant que Dreux et Vernouillet sont les seules communes à les faire payer dans la région.

Karine Benabi apporte une note positive en mentionnant les initiatives de l'Agglo pour la jeunesse, incluant des stages BAFA.

Marie-Emilie Favre critique la complexité du site internet de l'Agglo et suggère une meilleure communication avec les citoyens.
Elle se questionne également sur la logique de certaines décisions prises durant la canicule.

Catherine Lucas aborde les problèmes de transport pour les personnes âgées et souligne le succès du transport à la demande, bien que les délais soient longs. Elle discute aussi des déchets verts et du Contrat Local Santé, qui fonctionne bien malgré des réticences initiales.

Franck Morin reconnaît le renforcement de l'attractivité du territoire mais critique le service aux habitants, citant des problèmes de gestion des eaux pluviales et l'impact de la taxe intercommunale sur les citoyens.

Ali Ahsaine mentionne des problèmes liés au compostage et aux encombrants, soulignant la charge de travail accrue pour les équipes locales.

Sabrina Vigny met en avant les week-ends parentalité, offrant des ateliers pour parents et enfants, comme une initiative positive.

Monsieur le Maire conclut en résumant que plusieurs services à la population nécessitent une attention particulière, notamment la gestion des déchets et l'eau, tout en reconnaissant certains points positifs dans le développement économique et les services pour la jeunesse.

Il propose de transmettre ces échanges au président de l'agglomération.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, le rapport annuel d'activités 2024 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.



Délibération n°SG-2025/07-03 – Subvention exceptionnelle – Secours Populaire

Sabrina Vigny remercie la Ville pour son soutien au Secours Populaire Français et propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'occasion du 80e anniversaire de l'organisation.

Le repas solidaire organisé par le Secours Populaire bénéficiera à 680 personnes pour l'antenne de Dreux.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Secours Populaire Français.



Délibération n°SG-2025/07-04 – Tableau des subventions Contrat de Ville – Annule et remplace

Sabrina Vigny poursuit avec l'ajustement du tableau du contrat de ville 2025.

Elle mentionne des ajustements basés sur des réunions récentes, y compris de nouvelles actions comme "femmes et sports" et un projet de sensibilisation sur les gaz hilarants, co-construit par quatre associations : ICN, le Rugby Club, le Cercle Laïque et Adéquat.

Sabrina Vigny propose aussi d'ajouter une ligne pour le fonds de participation aux habitants et une autre pour soutenir le Centre de Loisirs Jeunesse cet été, avec un financement de 1 500 €. Le montant total des subventions à voter s'élève à 42 287 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les ajustements du tableau des subventions Contrat de Ville évoqués.



Délibération n°SG-2025/07-05 – Rapport annuel crématorium 2024

Monsieur le Maire aborde ensuite le rapport annuel 2024 concernant la Délégation de Service Public du Crématorium Maurice Legendre, géré par la société MAINI depuis 2011.

Le chiffre d'affaires progresse de 4,68 % pour atteindre 1 206 000 €, tandis que le résultat 2024 s'établit à 23 510 € contre 13 071 € en 2023.

La redevance annuelle pour 2024 est fixée à 36 570 €.

Le nombre de crémations est en baisse pour la troisième année consécutive, avec un total de 764, en lien avec une baisse générale des décès en France.

Deux projets sont en cours : l'amélioration de la performance énergétique du crématorium et l'ajout d'un deuxième four pour réduire les délais d'attente.

Les retours des usagers sont très positifs, et les tarifs sont compétitifs comparés à d'autres crématoriums locaux.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du rapport annuel 2024 du crématorium.



Délibération n°SG-2025/07-06 – Signature d'une convention de groupement de commande pour l'élaboration d'un schéma directeur et d'un plan guide Actions GM1-GM2

Monsieur le Maire présente une délibération concernant la signature d'un groupement de commande pour élaborer le schéma directeur et un plan guide.

Il rappelle qu'une convention de partenariat a été délibérée le 2 avril avec la Banque des Territoires, l'agglomération et la ville de Vernouillet, concernant l'entrée sud de l'agglomération, Vernouillet Sud.

Les objectifs incluent la lutte contre l'artificialisation des sols, l'amélioration de la qualité paysagère, et l'accompagnement des évolutions du secteur commercial, tout en promouvant la renaturation et la réindustrialisation.

Cette convention, qualifiée de territoire pilote, vise à mettre en œuvre des orientations stratégiques pour la transformation du quartier spectaculaire. Les différentes phases de cette transformation, de l'étude au programme et à la réalisation, sont cofinancées à hauteur de 120 000 €, répartis équitablement entre la Banque des territoires (40 000 €), l'agglomération (40 000 €) et la Ville (40 000 €).

Pour faciliter ce processus, un groupement de commande est nécessaire, désignant un interlocuteur unique pour toutes les parties.

Monsieur le Maire propose ainsi d'émettre un avis favorable pour la mise en place de ce groupement et la signature de la convention.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la mise en place de ce groupement de commande et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.



Délibération n°SG-2025/07-07 – Signature d'une convention de transfert d'ouvrages d'assainissement collectif et d'ouvrages de distribution d'eau potable dans le patrimoine de l'agglomération

Monsieur le Maire discute d'un programme de rénovation urbaine dans le quartier de la Tabellionne et d'un projet d'aménagement sur la croix Giboreau.

Il explique que leur rôle en tant qu'aménageurs nécessite de convenir avec l'agglomération, qui est compétente en matière d'eau et d'assainissement, sur les exigences des réseaux.

Une convention a été élaborée pour définir les attentes qualitatives et permettre, une fois les exigences respectées et les travaux terminés, de rétrocéder les ouvrages à l'agglomération.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à cette convention et aux exigences mentionnées.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la signature de la convention de transfert d'ouvrages d'assainissement collectif et d'ouvrages de distribution d'eau potable dans le patrimoine de l'agglomération.



Délibération n°SG-2025/07-08 – Acquisition d'une parcelle à l'intersection de l'impasse d'Armorique et la rue des Frévents en régularisation du périmètre effectif du domaine public communal

Monsieur le Maire explique qu'il faut régulariser une situation concernant une petite parcelle de 17 m² située à l'impasse d'Armorique.

Cette parcelle est enregistrée au nom d'un habitant, empêchant celui-ci de vendre son pavillon. Le problème remonte à 1996.

La régularisation permettra de récupérer cette parcelle dans le domaine public, grâce à un nouveau bornage.

L'habitant cède cette parcelle sans contrepartie financière, mais les frais de notaire seront couverts.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle en régularisation du périmètre effectif du domaine public communal.



Délibération n°SG-2025/07-09 – Approbation de l'installation d'une unité de production photovoltaïque sur le complexe sportif et de loisirs

Franck Morin prend la parole pour parler de l'installation d'une unité de production photovoltaïque sur le complexe sportif.

Il explique que l'objectif est d'installer des panneaux solaires sur le complexe sportif pour produire de l'énergie qui sera ensuite utilisée dans divers sites de la Ville, tels que les écoles, la Mairie, la bibliothèque, et d'autres bâtiments publics.

Ce système d'autoconsommation collective permet de consommer toute l'énergie produite plutôt que de la vendre à un tarif désavantageux à EDF.

Franck Morin propose d'approuver ce projet et d'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires.

Monsieur le Maire précise que cette proposition est déjà incluse dans le cahier des charges du complexe sportif, qui comptera environ 3 000 m² de panneaux photovoltaïques.

L'objectif est de maximiser l'utilisation de l'énergie produite pour améliorer la viabilité économique du complexe. Avec l'ajout du réseau de chaleur et d'une cuve de récupération d'eau de pluie de 120 m³, les coûts opérationnels du complexe devraient être favorables.

Il souligne l'importance de construire des bâtiments durables sans alourdir le budget de fonctionnement.

Il mentionne que les panneaux ont été acquis par la société COGELEC et fournis par CREAWATT, une entreprise de la région Centre.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'installation d'une unité de production photovoltaïque sur le complexe sportif et de loisirs.



Monsieur le Maire conclut en remerciant tout le monde, en souhaitant de bonnes vacances, et en notant que les travaux municipaux continueront pendant l'été, notamment ceux du complexe sportif et d'autres infrastructures.

Il espère que tout sera prêt pour la rentrée de septembre.



La séance est close à 20h10.

La secrétaire de séance



Michèle MANSON

Le Maire



Damien STEPHO